



CODE DU TRAVAIL

LAISSEREZ-VOUS

EL KHOMRI PASSER VOS DROITS

AU KARCHER?



Initialement prévu le 9 mars, le Conseil des Ministres, après décision du 1^{er} Ministre, examinera le projet de loi sur la réforme du code du travail de la Ministre El Khomri le 24 mars 2016. Sur la trace de la loi Macron, de la loi Rebsamen, de la loi NOTRE, et des différents rapports : Combrexelle, Mettling Badinter... **Madame la Ministre invente les tâcherons du 21^{ème} siècle !!!**

Celle qui ne sait pas expliquer un CDD :

- ▶ torpille les 35 heures et le contrat de travail,
- ▶ sécurise les patrons voyous qui licencient sans motif,
- ▶ rend légal le chantage à l'emploi.

Avec plus de 5 millions de chômeurs, le gel des salaires et des pensions, la diminution des minima sociaux, aujourd'hui encore, salariés du public, du privé, retraités, jeunes, privés d'emplois, sont la cible du gouvernement et du Medef.



Le projet de loi El Khomri, c'est :

- **remise en cause des 35 heures** et augmentation de la durée légale du temps de travail pouvant aller jusqu'à 12h00 par jour et 60h00 par semaine,
- modification des règles de **rémunération des astreintes et des heures supplémentaires**,
- inversion de la hiérarchie des normes engagées par les lois précédentes, en généralisant l'accord d'entreprise comme règle au-dessus de la loi et des conventions collectives : **le Code du Travail est condamné à mort !!!**,

- Possibilité d'organiser un référendum "contraignant" des salariés pour faire valider des accords d'entreprise signés par des organisations syndicales recueillant au moins 30% des voix aux élections professionnelles, **remise en cause de la reconnaissance et du rôle des organisations syndicales**
- **Légalisation des licenciements abusifs,**
- Accords dits « de maintien dans l'emploi » **en réalité de chantage à l'emploi même en cas de bonne santé de l'entreprise avec, à la clé, un licenciement pour cause réelle et sérieuse en cas de refus du salarié,**
- Plafonnement (**revu à la baisse**) des indemnités prudhommales,
- Dérèglementation des conditions d'apprentissage, **toujours plus jeunes, toujours plus fragilisés, toujours plus exploités !!!,**

Le projet de loi El Khomri et le Compte Personnel d'Activité (CPA) viennent aggraver la remise en cause des statuts et des garanties collectives du privé comme du public.

Le SNAD CGT de Bourgogne appelle l'ensemble des douaniers Bourguignons à participer massivement à la grande journée de mobilisation interprofessionnelle du mercredi 9 mars 2016.



CE PROJET DE LOI VEUT NOUS RAMENER AU 19 EME SIECLE !!!

La régression sociale ne se négocie pas! Elle se combat!

INITIATIVES LE 9 MARS 2016

A AUXERRE de 10h30 à 11h30 place de la mairie

A AUTUN : 17h30 Place du Champs de Mars

A CHALON : 10h00 Maison des Syndicats

A MACON : 13h00 Square de la Paix

A DIJON : 14h00 place de la Libération

A NEVERS : 14h00 place Guy Coquille

